



Mise en recouvrement sans facture

Par **jessiecara**, le **11/02/2009** à **15:28**

Bonjour,

Voilà je voulais savoir si une société pouvait me mettre en recouvrement sans posséder de bon de commande à mon nom sans facture et ni reconnaissance de dettes. Il dispose juste d'un chq de 2004 que j'avais déposé en attendant que mon conjoint de l'époque règle cette somme. De plus le commerçant avait annoter au dos de mon chq "à ne pas encaisser". Le chq n'étant plus valable il n'a pas pu l'encaisser et me mets en recouvrement. Est ce légal ou est ce juste par intimidation? De plus je trouve bizarre que s'il n'avait pas été réglé qu'il attende 4 ans pour réagir. Qu'est ce qui me prouve qu'il n'essaye pas de m'arnaquer ?

Aider moi s'il vous plait. Merci d'avance.